

# PROUILLOUSIEN 2020



NOUVEAUTÉS  
VIE DU VILLAGE  
INFORMATIONS

N° 24





**JOURNAL MUNICIPAL DE PROUILLY**

PUBLICATION MARS 2019

Directrice de la publication : C. Malaisé

Rédaction : Commission communication

Conception : C. Lévêque

Photos : Mairie de Prouilly

Impression : REPROCOLOR, Z.A Farman-6 ter, rue  
André Rieg 51682 REIMS

Nombres de tirages : 310 ex





Prouilly en Fête

P. 6



La Chorale si on Chantait

P. 8



Les Amis du Vieux Prouilly

P.10



Les réalisations communales

P. 16

## SOMMAIRE

Éditorial .....	4 - 5
Prouilly en Fête.....	6 - 7
La Chorale « Si on chantait ».....	8
Anciens Combattants.....	9
Les Amis du Vieux Prouilly.....	10 - 13
Charles Arnould.....	14
Les activités proposées.....	15
Les réalisations communales.....	16-17
Bien vivre ensemble.....	18-19
Participation citoyenne.....	20
Collecte des déchets.....	21
Fibre .....	22
Info prévention.....	23
TER.....	24
Maison de services au public.....	25
Info écoles et salle communale.....	26 – 27
État civil .....	28
Info utiles .....	29
Passeport/carte d'identité.....	30
Urbanisme.....	31

## L'EDITO du Maire

Janvier 2019

Comme le veut la tradition à chaque début d'année, le PROUILLOUSIEN permet de faire le bilan de l'année écoulée.

L'année 2019 fut principalement l'année des travaux dans les bâtiments communaux :

- La mise aux normes en matière d'accessibilité de la salle des fêtes, de la mairie et de la micro-crèche est enfin terminée : les barres d'appuis aux fenêtres de l'étage de la mairie, le garde-corps à la rampe d'accès de la micro-crèche et les mains courantes de chaque côté de l'escalier de la salle de la mairie ont été installés. Ces travaux commencés en 2016 ont été financés en partie par l'État au titre de la DETR.
- La réhabilitation de la salle des fêtes est en cours depuis octobre. Ces travaux bénéficient d'une aide financière de l'État au titre de la DETR, de la Communauté Urbaine du Grand Reims au titre du fonds de soutien aux investissements communaux et du Conseil Départemental dans le cadre du programme d'environnement et cadre de vie.

En 2019, des investissements ont été également réalisés pour nos employés communaux. En effet, les deux ordinateurs de la mairie et le véhicule ont été changés.

En 2019, trois nouvelles compétences « Périscolaire », « Éclairage public des monuments classés ou inscrits » et « Défense extérieure contre l'incendie » ont été transférées à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Naturellement quelques travaux compensatoires nous ont été demandés et il faut espérer qu'ils seront réalisés dans un avenir proche.

En 2019, la commune a reçu également l'autorisation d'inhumer dans le cimetière communal, les restes mortuaires de Monsieur Charles ARNOULD, tué par les Allemands en 1918 et enterré dans une propriété privée à Prouilly. Son nom est inscrit sur le monument aux morts. Un grand MERCI à Monsieur le Sous-Préfet, Jacques LUCBÉREILH qui est intervenu pour débloquer ce dossier datant de plusieurs années.

En 2019, nous avons dû faire face à une recrudescence de dépôts sauvages sur notre territoire ainsi que sur les communes avoisinantes. Grâce à un indice découvert par Patrick MATHIEU et l'employé communal, dans le dernier dépôt, la gendarmerie a identifié les auteurs de ces infractions. Tous ces déchets provenaient d'un restaurant. Un grand MERCI à l'Adjudant Patrick NICOLAS. Grâce à sa persévérance et à la demande du Procureur de la République, les Communes et les particuliers ont été indemnisés des frais occasionnés par l'enlèvement des dépôts.

Je remercie également les nombreux bénévoles qui ont œuvrés tout au long de l'année en se mettant au service de la collectivité permettant ainsi aux habitants de se rassembler et de mieux se connaître.

Toutes les associations du village, de nature très différentes les unes des autres, ont proposé des temps festifs tout au long de l'année :

- Un rallye touristique de motos proposé par « Les Culs Brulés » ;
- La fête de la musique et le concert au profit du Téléthon par la Chorale « Si on chantait » ;
- La découverte de l'église lors des journées du patrimoine par les « Amis du vieux Prouilly » ;
- Deux concerts à l'église, la chasse aux œufs pour les enfants, la fête de l'été en juin, le 14 juillet et son feu d'artifice, par Prouilly en Fête
- Un marché de Noël par l'association « Au bonheur de la Chute »
- Le repas des Aînés par le CCAS et « Prouilly en Fête »
- Les cérémonies de commémoration aux monuments aux morts préparées par les Anciens Combattants de PROUILLY avec la participation des sapeurs-pompiers du centre de Trigny appartenant au Corps Intercommunal du Grand-Reims.

Cette année les pompiers sont intervenus 27 fois sur notre territoire (8 secours à la personne, 3 incendies, 12 nids dont 1 de frelons asiatiques, 4 accidents de circulation et 1 divers)

J'ai une pensée particulière pour tous les bénévoles qui ont passé beaucoup de temps pour améliorer notre cadre de vie en fleurissant le village au printemps et en le décorant pour les fêtes de l'année. En effet, sans eux PROUILLY ne serait pas si accueillant. Je sais que certains d'entre eux sont en colère car des décors et des sapins ont été volés quelques jours après leur installation et cela n'est pas tolérable.

Un grand MERCI à Gérard et à Marie-Josée POIRET qui nous ont offert un magnifique sapin.

2020 sera l'année des élections municipales. En mars prochain un nouveau conseil municipal sera élu. Je profite donc de cette occasion pour remercier Geneviève LOISON, Jocelyne LARUE et Claude LEVÊQUE mes adjoints pour leur précieuse collaboration et tous les autres conseillers qui se sont investis pendant ces six dernières années.

Mais les élus n'auraient pas pu réaliser tout ce travail sans l'aide précieuse des employés communaux, Julie PESCATORI, Angélique GUERBETTE et Rémi RONSEAUX que je tiens aussi à remercier personnellement et au nom de tous, pour leur implication et leur sérieux.

En 2020, la Communauté Urbaine du Grand Reims réalisera en la réfection du Chemin des Monts la Ville avec le remplacement du réseau d'eau potable et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.

Il reste également à terminer la réfection du chemin d'accès à la Chute des Eaux.

D'autres projets sont également en cours d'étude : la réalisation des trottoirs le long de la route de Pévy, les travaux à l'église, la gestion du stationnement sur la place du village.

J'espère que le prochain conseil municipal pourra poursuivre ces différents projets en travaillant dans un climat serein et sympathique.

Remplie d'espérance, j'émet donc un dernier vœu. Que tous les habitants de Prouilly se mobilisent pour maintenir un climat convivial afin que chacun puisse vivre en paix dans notre village !

Catherine Malaisé



## Fête de l'été

Sur le terrain gracieusement prêté par Frédéric s'est déroulée, le 23 juin 2019, une fête de l'été.

Alors que Jean-Marie surveillait le porc à la broche et que la table, protégée des ardeurs du soleil, attendait la soixantaine de convives, la file des promeneurs amoureux de la flore parcourait la campagne avoisinante et pouvait bénéficier des commentaires savants de Patrick, notre guide.

La journée, organisée « à la carte », permet à chacun de choisir sa formule : participer à la seule randonnée, savourer quelques bulles apéritives, partager le repas et déguster le succulent porc à la broche, se livrer l'après-midi aux jeux de plein air. Ceux qui ont vécu intégralement cette fête estivale et conviviale jusqu'au feu de la Saint Jean en soirée, n'ont pas regretté.



Fête de l'été

LE 23 JUIN 2019  
dès 10h00

**Randonnée:** départ à 10h  
**Buvette et Méchoui** (sur réservation): à partir de 12h30  
**Jeux de plein air** l'après-midi  
**Concert**  
**Feu de la St Jean** pour clore la journée

Chemin de la Garenne, PROUILLY  
Renseignements et réservations repas:





## 14 juillet

Le 14 juillet, fidèle aux années précédentes, Mickaël nous a concocté un merveilleux feu d'artifices sur la route de Pévy. Partis de la coopérative de Prouilly, les enfants, lampions en mains, ont défilé jusqu'au lieu fixé pour retrouver leurs proches voisins.

Nombreux, intenses, originaux, les bouquets de lumière ont enthousiasmé le public.



## Les Concerts de mai et d'octobre

Un grand merci à tous les musiciens et choristes - dont Marie, Flora et Florian - venus dans notre belle église pour notre plus grand plaisir !





# LA CHORALE

La chorale « Si On Chantait » dirigée par Philippe ADAM.

Tous les p'tits chœurs ont été très heureux de vous accueillir et de vous communiquer leur passion en 2019 à de nombreuses occasions. La fête de la musique (le 14 juin dernier) a été l'occasion de partager un excellent moment devant un public « enchanté ».



Lors du Téléthon, devant un public toujours aussi chaleureux et venu nombreux, nous avons récolté 676 € 50 (soit 60 € de plus que l'an dernier), somme intégralement reversée à l'AFM. Un grand merci à tous !



Un des temps forts de cette année restera notre participation au 2<sup>ème</sup> festival « des chœurs avec des voix » à la Spirale de Fismes le 24 mai : concert en collaboration avec l'École Municipale de Musique de Fismes.



Notre actualité en 2020 est tout aussi intense : nous vous donnons rendez-vous exceptionnellement le **20 juin** prochain pour fêter la musique lors d'un concert gratuit à l'église de Prouilly.



## LES ANCIENS COMBATTANTS - OPEX- SOLDATS DE FRANCE DE PROUILLY POURQUOI LES MONUMENTS AUX MORTS ?

C'est à l'issue de la guerre de 1870 que l'on commence à ériger des monuments commémorant le sacrifice de milliers de soldats.

La grande guerre laisse de lourdes traces, ils étaient nos pères, grands-pères, arrière-grands-pères, huit millions d'hommes sont mobilisés ainsi que des infirmières. Cinq millions combattront, un million cinq cent mille seront tués, deux cent cinquante cinq mille seront des disparus ou inconnus, d'autres n'ont jamais été retrouvés.

Pour représenter ce symbole, un corps est choisi à Verdun pour être inhumé sous l'Arc de Triomphe le 28 janvier 1921. Ce sera la tombe du Soldat Inconnu.

Les communes vont faire élever des stèles dans l'esprit de la loi du 25 octobre 1919. L'inscription d'un nom se justifie lorsque le défunt, décédé au cours d'une guerre 14/18, 39/45, Indochine, Afrique du Nord, opérations extérieures ou opérations assimilées, est titulaire de la Mention « MORT POUR LA FRANCE », est né ou domicilié légalement dans la commune considérée, cette mention est introduite par la loi du 2 juillet 1915.

La fonction de ces édifices est de rassembler la population autour du souvenir de ceux qui ne reviendront plus. Par ailleurs, graver les noms des morts revenait à donner à ceux-ci un peu de gloire dont étaient privés ceux qui s'étaient sacrifiés pour la victoire de la nation.

Les commémorations officielles sont organisées par les communes avec le concours des associations d'Anciens Combattants ou assimilés (OPEX et SOLDAT DE France).

Trente-six mille monuments aux morts seront érigés en France entre 1918 et 1926. A Paris il sera érigé le monument commémoratif aux tués en Afrique du nord, et ce 11 novembre 2019 celui commémorant les tués en opérations extérieures depuis 1963.

Celui de la commune de Prouilly est inauguré par les diverses autorités et béni par l'Abbé LANCEREAUX au cours d'une grande cérémonie en présence de toute la population, le 27 septembre 1925.

A Prouilly, 14 épitaphes posées sur le mur entourant le cimetière retracent le passé des enfants du pays « MORT POUR LA FRANCE », entre 1914 et 1918.

Les jeunes générations auront le devoir de perpétuer la mémoire de ces combattants de la liberté.



**Les Anciens Combattants, OPEX, Soldat de France de Prouilly.**





## Les Amis du Vieux Prouilly

Il y a 100 ans, la guerre était terminée, les réfugiés étaient revenus au village, les derniers poilus venaient d'être démobilisés. Plusieurs d'entre eux étaient restés sept ans, voire plus, sous les drapeaux. Rescapés de guerre, meurtris, ils allaient retrouver, souvent difficilement, une vie normale dans leur famille.

Prouilly gardait encore de nombreuses traces de la guerre : baraques militaires délabrées, voies ferrées à l'abandon, matériel de toutes sortes à l'état d'épave...

Le village était en ruine ; une fois les décombres débarrassés, la reconstruction pouvait commencer. Il y avait du travail pour tout le monde. Maçons, menuisiers, manouvriers étaient très recherchés. Les cultivateurs remettaient leurs champs en culture. Ils avaient hâte de retrouver les terres de la route de Jonchery et celles de la route de Pévy occupées par les baraquements de l'armée. Cela semblait compliqué pour les terres de l'Hôpital d'Orientation et d'Evacuation (H.O.E.) devenu une annexe de l'hôpital de Reims. Il fallait aussi reconstituer le cheptel de la ferme : chevaux, vaches, cochons...



Les baraquements de la Saudan  
(hiver 1918-19)



Prouilly en ruines (1919)



Les maçons de Prouilly (vers 1920 – 1921)

Les baraques militaires étaient en cours de démolition. Le bois récupéré allait servir à la construction de baraquements destinés au logement provisoire des familles, en bordure des villages détruits. Chacun préparait ses dossiers de dommages de guerre, ses demandes d'indemnisation. C'était parfois une tâche complexe.

Nous, Les Amis du Vieux Prouilly, avons pu évoquer une nouvelle fois, lors du repas des Anciens en octobre, la fin de cette Grande Guerre en présentant, pour la seconde fois, l'épopée des **réfugiés et déportés de 1918**.



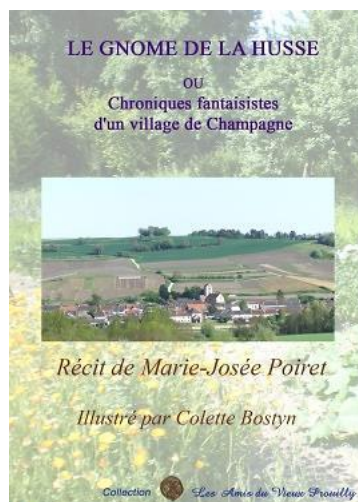
La troupe théâtrale des Amis du Vieux Prouilly et des Anciens du village



La bonne surprise de l'année a été le conte que Marie-Josée nous a présenté, un conte dans lequel un petit personnage qui habite la Husse, **le Gnome**, nous raconte l'histoire du village.

Colette, par ses dessins, a contribué à l'illustration de l'ouvrage.

Nous avons pu en présenter une première édition lors des journées du Patrimoine les 21 et 22 septembre.



Ces **journées du Patrimoine**, les 21 et 22 septembre 2019, ont été un grand moment pour notre association. Nous avons beaucoup travaillé sur l'histoire de l'église et sur la mise en valeur de ses richesses. Nettoyée de fond en comble, l'église, ouverte pour l'occasion, a suscité l'intérêt d'une centaine de personnes. Plusieurs visites guidées ont été proposées. Les tableaux, les sculptures et le mobilier ont livré leurs secrets.

En parallèle, une collection de documents d'époque, parmi les plus importants de l'histoire de Prouilly, a été présentée au public.

Le jeu des trous à clés a attiré l'attention des plus jeunes. Il s'agissait de découvrir une énigme à travers des textes cachés dans ces trous.



Visites commentées de l'église ; extérieur et intérieur



Discussions avec l'abbé Trémoureux à propos de l'église et de ses symboles.



Un trou à clé



# LES AMIS DU VIEUX PROUILLY

Notre petit groupe compte désormais une quinzaine de personnes, toutes déterminées à enrichir l'histoire de notre village. Si vous le désirez, vous pouvez vous joindre à nous.

Tous étaient présents pour accueillir en avril **M. Louis d'Arras d'Haudrecy et son épouse**, cousins des anciens seigneurs de Prouilly.

Nous leur avons présenté Prouilly et plus particulièrement les lieux où ont vécu plusieurs de leurs ancêtres.

Après la visite du cellier d'Alain Couvreur et le repas pris en commun, ils eurent l'occasion de se recueillir dans l'église en souvenir de tous les d'Arras qui y ont été inhumés.



Accueil à la Mairie,  
présentation du village



Visite des anciennes caves de Prouilly



M. d'Arras d'Haudrecy et  
son épouse

En retour, nous avons été invités à leur rendre visite à **Saint-Martin-de-Bossenay** dans l'Aube, dans leur demeure, un ancien moulin à eau encore doté de toute sa machinerie. Après la visite de la Brasserie du Moulin de Saint-Martin tenue par sa fille Mahaut, M. d'Arras d'Haudrecy mit à notre disposition plusieurs documents familiaux. Il nous remit également l'histoire des d'Arras de Prouilly écrite à notre intention pour nos prochaines publications. Nous avons pu également visiter l'église du village, une très belle église, construite vers 1530, qui a gardé le chœur et la travée de la fin du XII<sup>e</sup> siècle.



Visite de la Brasserie du Moulin de Saint-Martin



Mahaut d'Arras d'Haudrecy



Les parfums du malt



Le Moulin de M. d'Arras  
d'Haudrecy







*Autour des archives des d'Arras, deux cousins, Louis et François, se retrouvent.*

*Jean d'Arras, (1647- 1709) seigneur de Lor, Prouilly et Bussy était leur ancêtre commun.*

A Nogent-sur-Seine, avant le repas, le groupe suivit avec intérêt une visite guidée fort intéressante du **Musée Camille Claudel**. Quatre sculpteurs, renommés de leur vivant, qui ont habité un temps à Nogent-sur-Seine sont mis à l'honneur : Marius Ramus (1805-1888), Paul Dubois (1829-1905), Alfred Boucher (1850-1934), Camille Claudel (1864-1943).



*Paul Dubois, Statue équestre de Jeanne d'Arc. Cette statue a été érigée en bronze, à Reims, en 1896.*



*Camille Claudel :  
« L'âge mur » (vers 1890 – bronze).*



*« L'abandon » (vers 1886 – bronze)*

L'année 2020 va être consacrée à la recherche et à l'écriture de nouveaux textes traitant de notre patrimoine, des personnalités qui ont marqué l'histoire du village, de la vie communale et des événements marquants ou dramatiques qui s'y sont déroulés.

*email : [lesamisduvieuxprouilly@gmail.com](mailto:lesamisduvieuxprouilly@gmail.com)*

*Jean-Louis Legay*



## Qui était Charles Arnould ?

Depuis plus de cent ans, une tombe était là, dans le jardin de la rue Sainte-Barbe. C'était celle de Charles Arnould, tué par les Allemands en 1918. Son nom figurait sur le Monument aux Morts mais on avait oublié qui il était. Pour éviter la disparition totale de cette tombe, la famille Legay, propriétaire du terrain, a souhaité que les restes de Charles Arnould soient transférés dans une sépulture digne, dans le cimetière du village.

Charles François Julien Arnould est né le 28 novembre 1869 à Reims, 10 rue de Talleyrand, dans la maison familiale. Son père, François Paul Mathias, et sa mère, Anne Marie Kampfelen, étaient bonnetiers et négociants en tissus à la même adresse. Aîné de la famille, Charles avait deux frères, Jean Joseph Paul, né en 1877, décédé trois ans plus tard et Paul Charles Antoine, né en 1884. Après avoir passé son enfance et son adolescence dans les établissements scolaires de Reims, Charles a été employé dans l'entreprise de ses parents.

A compter du 12 novembre 1892, Charles effectue son service militaire au 132<sup>ème</sup> puis au 149<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie. En 1893, François Paul Mathias, son père, décède subitement alors qu'il était en voyage d'affaires à Epinal. Etant « fils aîné d'une veuve », Charles est renvoyé en congé de l'Armée.

*La nouvelle tombe de Charles Arnould  
dans le cimetière communal*



En 1901, sa mère, « la veuve Kampfelen », tient avec ses deux fils, dans les mêmes locaux, rue de Talleyrand, un magasin de chaussures. En août et septembre 1904, Charles accomplit une période d'exercices au 132<sup>ème</sup> RI.

En 1905, à l'âge de 36 ans, il se marie à Reims avec Florine Masson. En 1908, il va habiter Lille. Le ménage ne va pas bien, il divorce en 1911. Il n'y a pas eu d'enfant issu de ce mariage.

Depuis 1882, la famille Arnould qui possédait à Prouilly, rue Sainte-Barbe, une maison et deux jardins, employait des domestiques et des ouvrières, dont parmi elles, et ce n'est pas un hasard, des personnes originaires de Prouilly : Marie Anne Choquet devenue au fil du temps amie de la famille et dont la sœur Balsamie habitait la maison voisine, puis à partir de 1901 Julie Godin, fille de Prouilly âgée de 24 ans.

Le 2 août 1914, Charles Arnould est mobilisé. Il a 45 ans. Il rejoint le 132<sup>ème</sup> RI qui va aller combattre aux Eparges jusqu'en avril 1915. A cette date, il est affecté au Service des Gardes des Voies et Chemins de la subdivision de Reims, mais, en juillet 1915, il est évacué pour raison de diabète et placé en sursis d'appel. Il se retire à Prouilly dans la maison de la rue Sainte-Barbe, avec sa mère, Anne Marie, venue aussi s'établir à Prouilly, pour se réfugier et échapper aux bombardements de Reims.

Le 28 mai 1918, à 10 heures, les Allemands envahissent le village et interdisent les départs. Avec Emile Rigaut, Charles voulut s'échapper. A la première sommation, Emile Rigaut s'arrête. Charles s'enfuit. Dans la rue Sainte-Barbe, il est abattu d'une balle dans les reins. Sa mère, aidée de quelques personnes restées au village a creusé sa tombe dans son jardin. Elle a pu néanmoins quitter rapidement le village après cette triste besogne.

Il n'y a pas d'acte de décès concernant Charles Arnould. Jusqu'à présent, les seules traces que nous ayons eues de sa fin tragique sont sa tombe, les témoignages des habitants de Prouilly et une inscription sur le Monument aux Morts. Après maintes recherches, en l'absence de membres de la famille, l'affaire portée à la connaissance de la Préfecture de la Marne a été confiée à l'Office des Anciens Combattants et des victimes civiles. Il a été décidé par l'Administration que, pour Charles Arnould, soldat de la Grande Guerre, mis au repos à Prouilly, non démobilisé, tué par l'ennemi, et dont le décès était inconnu de l'Armée, on pouvait avoir les mêmes égards que pour les soldats morts pour la France. En conséquence, rien ne s'opposait à son exhumation et au transfert de ses restes dans le cimetière communal.



## Les activités proposées dans la salle de la mairie

### La Bibliothèque pour Tous de Fismes.



Danièle vous attend tous les 3<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois de 16 h 30 à 18 h.

Elle met à votre disposition une belle collection de livres renouvelée chaque fois selon les demandes des lecteurs.



**La Chorale « Si on chantait »** le mardi tous les 15 jours de 20 h 30 à 22 h 30 sous la direction de M. Philippe ADAM

Responsable : Mme Agnès WATIER

06 12 60 19 95



---

## ASSOCIATION LES CULS BRULÉS



Au programme 2020, ballade d'environ 100 à 120 km, différentes questions tout le long du parcours, jeu, concert gratuit, inscriptions à 8 heures et départ vers 9h/9h 30. Comme tous les ans nous invitons les habitants en participant à la confection de gâteaux pour le dessert des motards. Vous pouvez également vous inscrire à la boulangerie du village ou appeler le 03.51.42.16.78.

Merci à tous, une belle journée en perspective.



## Les réalisations communales en 2019



La rampe d'accès à la micro-crèche



Les garde-corps à la mairie



Le nouveau camion communal



Réfection d'une partie du chemin rural 51



Caveau d'attente et ossuaire







Salle polyvalente après  
démontage du plafond



Travaux en cours dans la salle polyvalente



Le sous sol avec la nouvelle chaufferie



## A bas perceuses... tondeuses... aboiements... Dites STOP aux bruits de voisinage

**C**haque année, dès le retour du printemps : Rien ne va plus entre voisins... la cause première : le BRUIT.

Phénomène insidieux, puisqu'en fonction de sa provenance il est tolérable pour les uns et tout simplement insupportable pour les autres...

L'arrêté préfectoral en date de décembre 2008 régleme les bruits de voisinage. Entrent dans son champ d'application :

- Les bruits de comportements des particuliers ainsi que ceux émis par les animaux ou matériels dont ils ont la responsabilité,
- Les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.

« Le bruit, on peut en faire jusque 22 h » FAUX depuis 1995

En effet, en tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition, émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

### Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de **bricolage** ou de **jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants ( tondeuses à Moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse ...) sont **uniquement** autorisés aux horaires suivants :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

Les équipements des bâtiments (chaudières, climatiseur...) doivent être maintenus en bon état de manière à éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.



### Bruit d'activités professionnelles :

Toute personne utilisant pour son activité professionnelle des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause, interrompre ses travaux (hors cas d'urgence) en cas de nuisances.

**Interdit entre 20h et 7h en semaine et toute la journée le dimanche et les jours fériés**



## Citoyens acteurs et citoyens responsables

Nous sommes tous des citoyens de la République. Et nous pouvons tous exercer notre citoyenneté en étant acteurs de notre village ou, au minimum, en respectant les règles en vigueur, d'autant plus quand elles concernent l'environnement.

Un grand merci à tous les volontaires qui ont participé, en octobre, à l'opération « Villages et coteaux propres »



Être citoyens, c'est d'abord faire preuve de civisme et respecter les règles du bien vivre ensemble.

**Peut-on accepter qu'une minorité de personnes considèrent que le civisme et le respect des autres ne les concernent pas ?**

**Un déchet en appelle toujours un autre.**

**Chacun doit s'efforcer de ne pas être un des maillons de cet incivisme.**



**Ensemble luttons contre les dépôts sauvages !**



**Nous partageons le même espace de vie.  
Préservez-le !**



# LA PARTICIPATION CITOYENNE



En 2017, notre commune a mis en œuvre la démarche « Participation citoyenne » avec la Gendarmerie de Fismes, sous la houlette de notre Maire Catherine MALAISÉ.

Chaque année, la Gendarmerie de Fismes organise une réunion des élus et des référents des communes ayant signé la convention « Participation citoyenne », afin de faire un bilan de l'année écoulée, revenir sur les bonnes pratiques, et au travers d'exemples ce qui a été bien et ... moins bien géré.

En 2019, les référents ont pu visiter le COG (Centre Opérationnel de la Gendarmerie basé à Chalons en Champagne pour notre département). Ce centre reçoit tous les appels du 17 sur le secteur Gendarmerie, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'accueil a été sympathique. L'Adjudant-chef responsable du COG nous a expliqué leur organisation, leurs outils informatiques permettant d'enregistrer tous les appels au 17, comment ces appels sont suivis et alimentés par des informations complémentaires, des actions, comment ils peuvent visualiser les véhicules en patrouille et communiquer avec, comment ils peuvent entrer en relation de façon très rapide avec un autre COG voire avec toute la France, comment ils sont capables de mettre en place des ressources d'intervention adaptées à la situation. Ils ont illustré le propos à l'aide d'exemples concrets. Une visite très intéressante.

Ils nous ont rappelé, comme ils le font à chaque réunion annuelle, qu'il appartient à chaque citoyen lorsqu'il est confronté à une anomalie, un comportement suspect (accident, agression, suspicion de vol, présence bizarre d'un véhicule, démarchage à domicile, etc.) d'appeler le 17 immédiatement. Appeler le 17 n'est pas réservé aux seuls élus ou référents.

Ils nous ont aussi rappelé qu'il était important d'être clair, précis et concis dans les informations que nous leur rapportons. Rapidité d'appel et précision des informations sont très souvent décisives pour la suite des opérations.

Un des points qui les interpellent enfin, c'est de comprendre comment les municipalités communiquent avec leurs populations pour les inciter à appeler le 17 en cas de nécessité. C'est la raison de cet article.

Très souvent on n'ose pas appeler le 17, parce que c'est la Gendarmerie, parce que l'on a peur de déranger pour rien, de mal s'y prendre, etc.

Toutes les informations liées à des situations anormales intéressent les Gendarmes. Ils sont là pour nous protéger et nous défendre. Donnons-leur le moyen de le faire efficacement !

M. Jean-Michel BOSTYN, référent de la Participation Citoyenne

Vous pouvez retrouver sur la place du Jet d'eau le salon de coiffure ambulante tous les 15 jours le jeudi





Pour tous renseignements sur la gestion des déchets, nous vous invitons à contacter le service **Tri Info** de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

## SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15

03 26 02 90 90

[tri.info@grandreims.fr](mailto:tri.info@grandreims.fr)

Depuis le mois de janvier 2020, les habitants de Prouilly bénéficient également d'une livraison des bacs à domicile. Dorénavant il n'est plus nécessaire de se déplacer dans les pôles de proximité. Cette nouvelle organisation concerne les bacs, la gestion des sacs de tri reste inchangée.



Une table, un matelas, un lave-linge ou une gazinière... mais pas de véhicule pour l'emmener à la déchetterie ?

Le Grand Reims propose aux particuliers un service d'enlèvement d'encombrants à domicile sur rendez-vous avec une participation de 10 € pour un volume maximum de 3m<sup>3</sup>.

À la date convenue, des compagnons d'Emmaüs se rendront directement à votre domicile afin de récupérer les objets devenus inutiles. Ce service est limité aux déchets encombrants d'ameublement, y sont exclus les déchets de travaux et d'entretien d'espaces verts.

Selon leur état ils seront recyclés ou remis en service par les compagnons d'Emmaüs.

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE







## LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE À PROUILLY

À partir du 31 mars 2020, vous pourrez réaliser un test d'éligibilité sur le site

[www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr)

en renseignant vos coordonnées personnelles dans l'onglet « Éligibilité »

Ensuite, il faut vous abonner à un Fournisseur d'Accès Internet, parmi l'un des partenaires de LOSANGE, dès l'ouverture commerciale effective dans la commune.

Les différents opérateurs sont BOUYGUES, COMCABLE, CORIOLIS TELECOM, FREE, K-NET, NORDNET, ORANGE, OZONE, VIDEOFUTUR et WACCESS.

Une fois votre abonnement validé, votre opérateur vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous.

Le raccordement de votre domicile s'effectuera par un technicien après la signature du contrat.

**Vous avez peut-être des questions,  
n'hésitez pas à consulter la Foire aux questions  
sur le site [www.losange-fibre.fr](http://www.losange-fibre.fr)**

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

**Aérez**  
au moins  
10 min.  
par jour



**Faites vérifier et entretenir :**  
chaudières et  
chauffages chaque  
année avant  
l'hiver



**Utilisez dehors :**  
appareils de cuisson  
(brasero, barbecue)  
et groupes  
électrogènes



**Respectez le mode d'emploi**  
des appareils  
de chauffage  
et de cuisson



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)







Depuis le 15 décembre 2019, davantage de trains et des horaires simplifiés.

En semaine sur la ligne FISMES – REIMS, TER propose 22 trains par jour pour une meilleure répartition aux heures de pointe.

Les nouveaux horaires sur la ligne FISMES – REIMS

### Du lundi au vendredi

Fismes	6.03	6.48	7.10	8.03	9.03	13.11	17.03	18.03	18.33	19.03	20.03
Jonchery sur Vesle	6.17	7.02	7.26	8.17	9.17	13.26	17.17	18.17	18.47	19.17	20.17
Muizon	6.23	7.07	7.33	8.23	9.23	13.33	17.23	18.23	18.53	19.23	20.23
Reims	6.32	7.16	7.43	8.32	9.32	13.43	17.32	18.32	19.02	19.32	20.32

Reims	6.10	6.27	7.25	8.25	12.30	16.25	17.25	17.55	18.25	19.25	19.58
Muizon	6.19	6.36	7.34	8.34	12.40	16.34	17.34	18.04	18.34	19.34	20.09
Jonchery sur Vesle	6.25	6.42	7.40	8.40	12.46	16.40	17.40	18.10	18.40	19.40	20.14
Fismes	6.36	6.54	7.53	8.53	13.00	16.53	17.53	18.23	18.53	19.53	20.28

### Le samedi

Fismes	7.03	9.33	13.03	17.03	Reims	8.55	12.25	16.25	18.25
Jonchery sur Vesle	7.17	9.47	13.17	17.17	Muizon	9.04	12.34	16.34	18.34
Muizon	7.23	9.53	13.23	17.23	Jonchery sur Vesle	9.10	12.40	16.40	18.40
Reims	7.32	10.02	13.32	17.32	Fismes	9.23	12.53	16.53	18.53

### Dimanche et jours fériés

	CAR	CAR	CAR			CAR	CAR	CAR
Fismes	12.47	17.14	19.43		Reims	11.44	16.04	18.24
Jonchery sur Vesle	13.08	17.35	20.04		Muizon	12.09	16.29	18.49
Muizon	13.20	17.47	20.16		Jonchery sur Vesle	12.21	16.41	19.01
Reims	13.45	18.12	20.41		Fismes	12.42	17.02	19.22

Horaires donnés sous réserve de modifications.

Retrouvez à tout moment les horaires actualisés sur le site TER Grand Est et l'information en temps réel sur l'application l'Assistant SNCF.



## Maison de services au public Relais Familles Rurales de Jonchery sur Vesle

Rue du Marché - 51140 Jonchery-sur-Vesle

Tél : 03 26 08 36 44

[msap.jonchery-sur-vesle@laposte.net](mailto:msap.jonchery-sur-vesle@laposte.net)

**ACCÈS LIBRE ET GRATUIT POUR TOUS**

### Les nouveaux horaires de la maison France Services de Jonchery-sur-Vesle :

lundi : 13h30 à 18h00

mardi : 13h30 à 19 h sur rendez-vous

mercredi : 9h00 à 12h00 - 13h30 à 18h00

jeudi : 9h00 à 12h00

vendredi : 14h00 à 17h00

samedi : 10h00 à 12h00

### ESPACE ACCUEIL

L'agent d'accueil vous conseille, vous oriente, vous écoute, vous informe et facilite vos démarches auprès de toutes les administrations, Vous aide à la constitution de dossiers et à leur transmission, vous accompagne si nécessaire dans l'usage d'Internet et l'utilisation de l'outil informatique.



### LES PERMANENCES





## École maternelle de Vandeuil

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 45-11h 45	8h 45-11h45	8h 45-11h 45	8h 45-11h 45
Après midi	13h 45-16h 45	13h 45-16h 45	13h 45-16h 45	13h 45-16h 45

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire :

- dans les locaux de l'école maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h45, de 11h45 à 13h45 et de 16h45 à 18h45.
- dans la salle polyvalente de Jonchery sur Vesle le mercredi de 7h 45 à 18h 45.

## École élémentaire de Jonchery sur Vesle

Jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h 30-11h 30	8h 30-11h 30	8 h 30-11h 30	8h 30-11h 30
Après-midi	13h 30-16h 30	13h 30-16h 30	13h 30-16h 30	13h 30-16h 30

Les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h 30, de 11h 30 à 13h 30 et de 16h 30 à 18h 45
- Le mercredi de 7h à 18h45.

L'accueil des enfants se fait à la salle polyvalente de Jonchery sur Vesle

Aucun transport scolaire n'est prévu pour les enfants, entre l'école élémentaire de Jonchery sur Vesle et l'école maternelle de Vandeuil et vice-versa.

Contact : M. Jonathan FONTAINE Tél : 09 60 46 66 46

E-mail : famillesruralesjonchery@orange.fr

## Horaires des cars scolaires

	lundi, mardi, jeudi et vendredi	
	Matin	Soir
Prouilly	8 h 18	17 h 11
Chute des Eaux	8 h 17	17 h 16

## Collège de Fismes

Horaires des cars pour Fismes

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi		Mercredi matin	
	matin	Soir	Matin	Midi
Chute des Eaux	7h 15	17h 26	7h 15	12h 50
Prouilly	7h 18	17h 21	7h 18	12h 46

## Tarifs de la salle communale

ATTENTION de nouveaux tarifs seront appliqués après la fin des travaux de la salle polyvalente.  
N'hésitez pas à venir vous renseigner auprès du secrétariat de mairie.

*Au Bonheur de la Chute*

## Marché

*Venez nombreux découvrir des artisans locaux !*

Rendez-vous tous les premiers  
dimanche du mois de 8h00 à 13h00 à  
partir du 5 Janvier 2020 !

*La Chute des Eaux  
51140 PROUILLY*

**f** Au Bonheur de la Chute  
aubonheurdelachute@hotmail.com



Artisan Boulanger Pâtissier  
**Olivier DAUBERCY**

1 rue Haute de Pévy  
51140 Prouilly

**Tél : 03 51 42 16 78**

**TRANSPORTS**  
LARUE Christian

contact@etschristianlarue.fr

Chemin de la Glisière

51140 PROUILLY

Tél. 03 26 48 58 82

Fax 03 26 48 25 10

Transports - Stockage - Distribution





## ÉTAT CIVIL 2019

### Les naissances

18 avril : Clémence CARLIER  
7 septembre : Garance DE GUILLEBON  
7 septembre : Roxanne KIEFFER  
12 novembre : Andréa SEILLIER DORÉ

*Toutes nos félicitations aux heureux parents.*

### Les mariages

8 juin : Mme Solène PORTEJOIE et M. Allan TINOT  
22 juin : Mme Charlotte INGLART et M. Grégory GENTIL

*Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.*

### Les PACS

2 avril : Mme Juliette HAUTENNE et M. Guillaume COLLET  
15 novembre : Mme Vanessa RICAULT et M. Marc DE GUILLEBON

*Tous nos vœux de bonheur aux jeunes pacsés.*

### Les décès

26 janvier : Mme Odette PACOT veuve DALSCHEID  
7 mars : M. Jean FLEURY  
1<sup>er</sup> mai : M. Philippe SARRAZIN  
16 juin : M. Jean BOURÉ  
28 août : Mme Francine LÉTANNAUX épouse PANNIER

*Toutes nos condoléances aux familles.*

### Bienvenue aux nouveaux habitants

M. CEFFA Bruno, 13 La Chute des Eaux  
M. COPHIGNON James et Mme GREVEMBERG Élixa, 39 La Chute des Eaux  
Mme DORGEOT Estelle, 65 La Chute des Eaux  
M. et Mme ETIENNE Didier, 3 impasse Saint-Pierre  
Mme KERMAN Marielle, 2 Bis La Chute des Eaux  
M. KIEFFER Philippe, 31 La Chute des Eaux  
M. LETURCQ Vincent, 24 La Chute des Eaux  
M. LUNA Loïc et Mme MARTZ Lygie, 34 La Chute des Eaux  
M. MORISSEAU Alexis et Mme PILLON Flora, 23 rue Haute de Pévy  
Mme TASSIER Mylène, 1 La Chute des Eaux  
M. THIBLET Aurélien et Mme TIGER Élodie, 3 rue Saint-Antoine  
M. VAILLANT Thibault et Mme DEWULF Marine, 3 rue du Chemin Neuf

*Que ceux qui ne se sont pas fait connaître nous pardonnent de ne pas les mentionner et se présentent en mairie.*

## INFORMATIONS UTILES

**Gendarmerie de Fismes** 03 26 48 09 03  
**Circonscription d'action sociale du département**

03 26 48 07 08

**Mairie** Tél : 03 26 48 52 82  
 Fax : 03 26 08 99 21

Secrétariat ouvert le mardi de 16 h à 19 h et le  
 Vendredi de 10 h à 13 h 00.

Email : [mairie.prouilly@wanadoo.fr](mailto:mairie.prouilly@wanadoo.fr)

### **Pôle territorial de la Communauté Urbaine du GRAND REIMS**

10, rue René Letilly 51170 FISMES 03 26 83 06 60

Pour toute demande concernant la scolarisation  
 des enfants, l'assainissement, le développement local.

**École maternelle de Vandeuil** 03 26 49 12 83

**École élémentaire de Jonchery sur Vesle**  
 03 26 48 22 47

**Familles Rurales Jonchery sur Vesle** 09 60 46 66 46

Email : [famillesruralesjonchery@orange.fr](mailto:famillesruralesjonchery@orange.fr)

**CES de Fismes** 03 26 48 16 52

**Collège privé Saint Macre** 03 26 48 01 87

**Transports scolaires** 03 26 07 35 66  
 (CES, classes primaires et maternelles)

### **ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) :**

Mme Monique GODIN 03 26 48 55 67

### **Micro-crèche « la maison des Toup'tits »**

Mme Katia JENOIS 03 26 46 27 17

### **Association Prouilly en fête**

M. Frédéric RAGAUT 03 26 07 18 12

Mme Claire FAUVET 03 26 48 24 78

### **Chorale "Si on chantait"**

Mme Agnès WATIER 06 12 60 19 95

### **ASA (Association Syndicale Autorisée)**

M. Frédéric RAGAUT 03 26 07 18 12

### **AF (Association Foncière)**

M. Martial POTAUFEUX 03 26 48 58 87

### **Les Amis du vieux Prouilly**

M. Jean-Louis LEGAY

Email : [jean-louis.legay@wanadoo.fr](mailto:jean-louis.legay@wanadoo.fr)

### **Anciens combattants de Prouilly- Pévy**

M. Raymond TRIBOUX 03 26 48 23 40

Email : [raymondtriboux@sfr.fr](mailto:raymondtriboux@sfr.fr)

### **Presbytère**

M. Claude SOUDANT 03 26 48 55 69

### **ASL La Chute des Eaux**

Email : [asl.lcde@gmail.com](mailto:asl.lcde@gmail.com)

### **L'Orée du Bois**

M. Jean-Michel CHRISTE 06 73 68 62 62

Email : [jeanmichel.christe@ccca-btp.fr](mailto:jeanmichel.christe@ccca-btp.fr)

### **Association des parents d'élèves « Les 6 villages »**

Mme Noémie DUPONT-BIREMBAUT

Email : [les6villages@gmail.com](mailto:les6villages@gmail.com)

### **Société de chasse**

M. Martial POTAUFEUX 03 26 48 58 87







## Conseils pratiques en urbanisme

### Quels sont les travaux faisant l'objet d'une déclaration à la mairie ?

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance. La déclaration préalable de travaux doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée à la mairie.

Sont concernés les ravalements de façades, les clôtures, les murs, l'installation de piscines non couvertes, quelle que soit la dimension (les piscines couvertes sont soumises à permis de construire).

Une DP est exigée par la mairie pour toute création d'ouverture (porte, fenêtre), tout changement de porte ou fenêtre par un autre modèle, tout changement de toiture.

Si les travaux sont identiques (vous changez de fenêtre pour une fenêtre identique), vous n'avez aucune DP à faire.

Une DP est exigée si vous agrandissez votre maison et que cela entraîne la création d'une [surface de plancher](#) ou d'une [emprise au sol](#) inférieure à 40 m<sup>2</sup> (par exemple : surélévation, création d'une véranda, d'un garage ou d'une dépendance).

### Quand doit-on demander un permis de construire ?

Dans tous les autres cas, un permis de construire est nécessaire.

Entre 20 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup>, un [permis de construire](#) est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m<sup>2</sup> une fois les travaux achevés (ce qui implique le [recours à un architecte](#)). Tous travaux ayant pour objet de changer la destination d'une construction existante (exemple : transformation d'une grange en habitation) sont soumis à un permis de construire.

Avant tout projet de construction, il est recommandé de vous renseigner au préalable auprès du service urbanisme de la mairie.



## INFOS PRATIQUES

Ce calendrier est valable jusqu'au mois de mars 2021.

Le verre est à déposer aux conteneurs à verre.

Pour la dotation en sacs de tri,  
veuillez-vous adresser à votre mairie.

BOUVANCOURT / PÉVY / PROUILLY / ROMAIN / VENELAY

## CALENDRIER DE COLLECTE 2020

### JANVIER

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

### FÉVRIER

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28	29	

### MARS

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

### AVRIL

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
14			1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

### MAI

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
18					1	2	3
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

### JUIN

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

### JUILLET

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
27			1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

### AOÛT

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

Bac et sac à sortir la veille au soir

: Collecte des ordures ménagères

: Collecte des déchets recyclables

: Emmaüs présent à la déchetterie de Fismes.

BOUVANCOURT / PÉVY / PROUILLY / ROMAIN / VENELAY

## CALENDRIER DE COLLECTE 2020

### SEPTEMBRE

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
36		1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

### OCTOBRE

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

### NOVEMBRE

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

### DÉCEMBRE

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
49		1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
1	28	29	30	31			

### JANVIER 2021

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1					1	2	3
2	4	5	6	7	8	9	10
3	11	12	13	14	15	16	17
4	18	19	20	21	22	23	24
5	25	26	27	28	29	30	31

### FÉVRIER 2021

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
6	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	14
8	15	16	17	18	19	20	21
9	22	23	24	25	26	27	28

### MARS 2021

N°	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
10	1	2	3	4	5	6	7
11	8	9	10	11	12	13	14
12	15	16	17	18	19	20	21
13	22	23	24	25	26	27	28
14	29	30	31				

Bac et sac à sortir la veille au soir

: Collecte des ordures ménagères

: Collecte des déchets recyclables

: Emmaüs présent à la déchetterie de Fismes.

Avec le soutien de



**CITEO**

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Informations  
03 26 02 90 90  
www.grandreims.fr

CIVISME TRI

**GRAND REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE